Charte d'engagement des écoacteurs de la Réserve de biosphère du Mont Ventoux

S'engager ensemble pour le Mont Ventoux

Programme Man and Biosphere de l'UNESCO

Edito

Partager les valeurs de la Réserve de biosphère

En notre début de 21ème siècle, l'humanité doit s'orienter vers un développement plus durable et mieux partagé, indispensable pour faire face aux défis sociaux, économiques et environnementaux de notre époque.

Mais les modalités de cette transition restent à construire, et à adapter à de multiples contextes, humains comme naturels.

Les Réserves de biosphère constituent un Réseau mondial de sites reconnu par l'UNESCO qui expérimentent, depuis plus de 40 ans, des approches intégrées de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles. En mobilisant savoirs scientifiques et savoirs locaux, en incitant les habitants à participer à la gestion du territoire, en développant les actions de formation et de sensibilisation aux relations entre les humains et la biodiversité, en échangeant avec d'autres régions du globe, les Réserves de biosphère innovent, cherchent, expérimentent, transmettent.

Mais la transition ne peut réussir sans l'engagement de chacun vers des pratiques plus viables. C'est pourquoi les Réserves de biosphère souhaitent s'appuyer sur des réseaux locaux d'éco-acteurs.

Ces personnes, dans leur métier, leurs activités associatives... partagent les valeurs et enjeux de la Réserve de biosphère, et, fiers ou amoureux des richesses de leur région, souhaitent les transmettre aux générations futures.

En signant la Charte d'engagement de la Réserve de biosphère, il en devient un éco-acteur partenaire.

Alain Gabert
Président du SMAEMV

Didier Babin
Président du MAB France

Sommaire

3 Charte d'engagement des éco-acteurs
5 Eco-acteur, c'est quoi ?
8 Pourquoi s'engager ?
9 Comment se porter candidat à la Charte ?
15 Thèmes et pistes d'engagements
18 Le cycle de vie de l'éco-acteur
20 Liens utiles pour aller plus loin
21 Carte des Réserves de biosphère
Partager les valeurs de la Réserve de biosphère

Eco-acteur, c'est quoi ?

la Réserve de biosphère du Mont Ventoux s'étend sur plus de 90 000 hectares rassemblés autour de ce massif emblématique de Provence. Les personnes et organisations qui y vivent ou y interviennent peuvent, si elles le souhaitent, en devenir des éco-acteurs dès lors qu'elles s'orientent vers un développement plus respectueux de la nature et des hommes. La Réserve de biosphère offre un cadre pour faire reconnaître leur démarche.

La Charte d'engagement, qu'est-ce que c'est ?

Une démarche de territoire

La Charte d'engagement est un texte lié à la désignation de la Réserve de biosphère par l'UNESCO. Il s'agit d'un document de principes sur lequel l'éco-acteur va s'engager formellement. La Charte d'engagement concrétise une démarche partenariale entre la Réserve de biosphère et les éco-acteurs.

Elle contribue à nous guider vers un monde plus écologique par des actions simples et concrètes.

Signer la Charte d'engagement pour devenir éco-acteur permet d'amorcer une démarche de progrès en faveur de l'environnement, y compris au-delà du territoire de la Réserve de biosphère, car la Réserve de biosphère n'est pas un espace clos, mais un territoire lié à ses voisins par différentes dynamiques.

ÊTRE ÉCO-ACTEUR, C'EST CONTRIBUER, À SON ÉCHELLE, À RENFORCER LA QUALITÉ DU TERRITOIRE ET SON CARACTÈRE EXCEPTIONNEL.

Territoire de la Réserve du Mont Ventoux

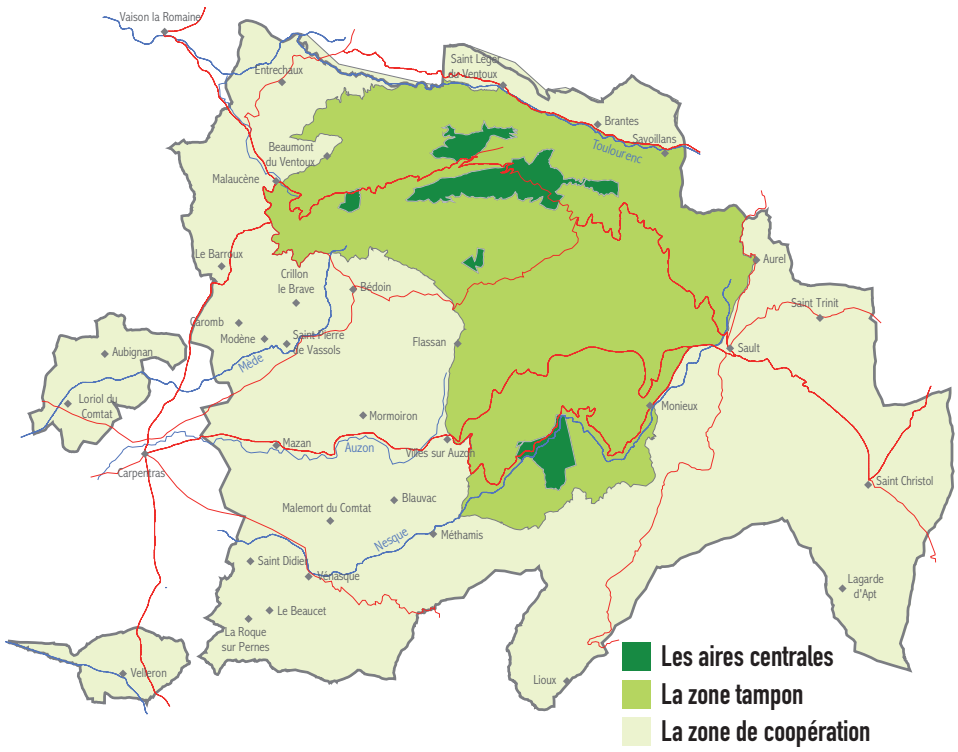

Qui est concerné par la Charte ?

Une démarche pour tous

Toute personne, morale ou physique (entreprise, école, association...), de tout secteur d'activité qui souhaite réduire son impact écologique, préserver la Réserve de biosphère ou contribuer à sa connaissance, est concerné par la Charte.

La Charte d'engagement est faite pour tous. En la signant, l'éco-acteur :

• inscrit ses pratiques dans une démarche d'amélioration continue ;

• capitalise, valorise et transmet son expérience, y compris s'il bénéficie de labels ou de reconnaissances tels qu'AOP, Gîtes de France, certification ISO, AB, charte européenne du tourisme durable... ;

• bénéficie d'un accompagnement du réseau dans la mise en place de nouveaux engagements ;

• accompagne les nouveaux signataires dans la mise en oeuvre de leurs engagements au nom de la Réserve de biosphère ;

• dispose d'un tremplin vers de nouvelles reconnaissances (Éco-artisans, AB...).

Pour devenir éco-acteur, il n'est pas nécessaire de pratiquer toute son activité dans la Réserve de biosphère. L'important est que les engagements portent sur son territoire, en écho avec ses enjeux.

ÊTRE ÉCO-ACTEUR, C'EST PRATIQUER SON ACTIVITÉ EN ADÉQUATION AVEC LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE SON TERRITOIRE.

Etre éco-acteur donne droit à quoi ?

La reconnaissance d'une identité

Le signataire de la Charte d'engagement est reconnu comme éco-acteur par la Réserve de biosphère du Mont Ventoux et le comité MAB France.

• Un diplôme lui est délivré, qui peut être exposé dans un local commercial ou des bureaux recevant du public.

• Il bénéficie d'une identité : composée d'un tampon «éco-acteur» et de la mention *signataire de la charte d'engagement de la Réserve de biosphère du Mont Ventoux* qu'il peut apposer à des documents de communication divers (courriers, site internet, plaquette...).

Mais attention, l'utilisation du logo de l'UNESCO n'est pas autorisée sur des produits à la vente. Ainsi, le logo de la Réserve de biosphère du Mont Ventoux, qui inclue le logo de l'UNESCO, ne peut être en aucun cas apposé sur des produits à la vente.

Seule la mention *signataire de la charte d'engagement de la Réserve de biosphère du Mont Ventoux* sera indiquée sur les produits destinés à la vente. L'éco-acteur peut, s'il le souhaite, compléter la mention en précisant que la Réserve de biosphère est un site reconnu (ou désigné) par l'UNESCO.

La Charte d'engagement n'est ni une marque, ni un label.

ÊTRE ÉCO-ACTEUR, C'EST ÊTRE RECONNU SUR SON TERRITOIRE POUR SES ENGAGEMENTS.

Combien de temps dure l'engagement ?

Un engagement sur trois ans

À partir de sa signature, l'éco-acteur a trois ans pour mettre en application les résolutions prises en faveur de l'environnement. Les engagements pris en 2014 s'étendent jusqu'à 2017.

À l'issue de cette période, on vérifiera que les engagements ont bien été tenus.

ÊTRE ÉCO-ACTEUR, C'EST PROGRESSER PENDANT TROIS ANS.

Que se passe-t-il pendant la durée de l'engagement ?

Une démarche de confiance

Signer la Charte d'engagement, c'est entrer dans un cercle de confiance. Confiance dans la réalisation des engagements, confiance dans la force du réseau, confiance dans la responsabilité commune.

Le signataire de la Charte devient membre du réseau des éco-acteurs : il participe à son animation, sa promotion et son enrichissement. Il bénéficie éventuellement de formations et d'accompagnement. Il contribue à ce lieu d'échange et de collaboration.

Les éco-acteurs se réunissent une fois par an au minimum. C'est l'occasion d'accueillir de nouveaux candidats, de partager ses expériences ou de trouver de l'aide pour surmonter ses difficultés.

ÊTRE ÉCO-ACTEUR, C'EST PARTICIPER ACTIVEMENT À LA VIE DU RÉSEAU.

Quel rôle joue la Réserve de biosphère ?

Un accompagnement au quotidien

La Réserve de biosphère du Mont Ventoux accompagne l'éco-acteur tout au long de sa démarche. Elle anime le réseau et met à disposition de ses membres les outils d'informations nécessaires à la réalisation des engagements. Elle valorise les éco-actions au niveau local, national et international.

Instance reconnue dans le milieu des politiques publiques, la Réserve de biosphère fait le lien entre les signataires de la Charte, ses partenaires socio-économiques et ses différents organes d'animation, notamment le Comité technique local.

Ce comité est garant de la crédibilité et de l'image de la Charte. À ce titre, il étudie les candidatures, juge de la pertinence et de la faisabilité des engagements pris et identifie les besoins des éco-acteurs.

ÊTRE ÉCO-ACTEUR, C'EST BÉNÉFICIER D'UNE EXPERTISE TOUT AU LONG DE SON ENGAGEMENT.

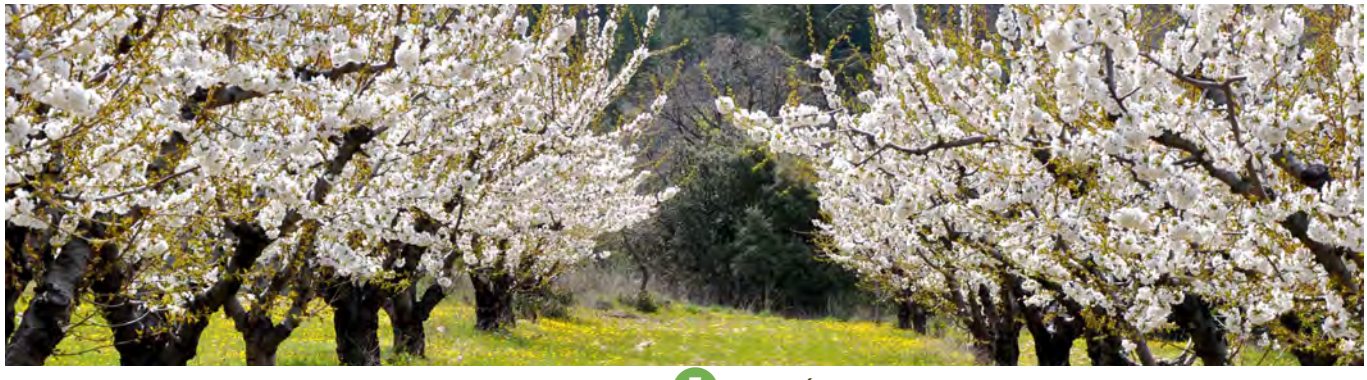

Pourquoi s'engager ?

Réduire son impact écologique, améliorer la durabilité de son activité, préserver les ressources naturelles de son territoire, valoriser ses paysages… s'engager dans la Charte de la Réserve de biosphère, c'est oeuvrer en faveur de l'environnement et du développement durable du territoire.

Prendre des engagements dans ce sens ne doit pas être perçu comme une contrainte, mais comme une possibilité d'évoluer. C'est une démarche volontaire, un moyen de promouvoir et de partager ses actions.

S'il appartient à chacun de se positionner sur un territoire et d'agir selon ses fonctions, cette démarche permet de :

✔ S'engager concrètement, selon ses possibilités et ses contraintes : les éco-acteurs choisissent eux-mêmes les domaines dans lesquels ils souhaitent s'investir.

La démarche initiée est une démarche de progrès vers les valeurs portées par la Réserve de biosphère.

Les objectifs à atteindre se font par étapes, selon les moyens de chaque candidat.

✔ Etre reconnu comme partenaire des Réserves de biosphère, du comité MaB et de l'UNESCO.

Le statut d'éco-acteur ouvre la voie à d'autres labels, peut-être plus « marchands ».

✔ Afficher une image éco-responsable.

✔ Participer à une cause utile et actuelle : la protection de notre environnement et de nos ressources naturelles pour les générations futures.

✔ Intégrer une démarche collective : le réseau des éco-acteurs des Réserves de biosphère.

Réseau d'échanges d'expériences et de pratiques en faveur du développement durable, c'est un lieu d'apprentissage et d'entraide à l'échelle locale, tous domaines confondus, croisant les regards sur un territoire.

Partager et capitaliser ses savoirs, dialoguer avec des personnes ressources, bénéficier de la force d'un groupe…

Eco-acteur sur le web

www.mab-france.org

Le réseau des éco-acteurs des Réserves de biosphère de France dispose d'une vitrine internet.

TOUTES LES INFOS EN UN CLIC :

• La mise en relation de tous les éco-acteurs des Réserves de biosphère de France : capitalisation des expériences, échanges et valorisation des actions à l'échelle nationale.

• La mise en lumière de l'éco-acteur : vitrine de l'activité et des engagements de chacun, contact et informations.

• L'accès à un centre de ressources : bibliothèque de connaissances, webographie, idées et retours d'expériences sur des engagements en faveur du développement durable.